

INSCRIPTION MODIFICATIVE DE GAGE SANS DÉPOSSESSION ET DE PARTS SOCIALES

Le dépôt d'une inscription modificative de gage sans dépossession et de parts sociales

Les documents à joindre au dossier :

- deux exemplaires du bordereau d'inscription modificatif dûment complétés
- L'acte modificatif, le cas échéant.

bordereau à compléter

Consulter le registre national des gages sans dépossession

